



Lettre circulaire à l'attention des familles et proches de nos résidents

Genève, le 5 octobre 2021

Information Covid - Tests rapides antigéniques (prise en charge et attestation)

Madame, Monsieur, cher proche,

Depuis le 23 août, vous devez présenter un certificat COVID-19 valide au sens de l'Ordonnance sur les certificats pour pouvoir entrer dans notre établissement.

A compter du 11 octobre, la gratuité des tests sera conditionnée au motif de leur utilisation ou de leur besoin.

Les visiteurs des EMS auront toujours la possibilité de se faire tester gratuitement, en précisant le motif (visite d'une proche en EMS), dans un centre de dépistage, chez un médecin, à l'hôpital ou dans une pharmacie (pour rappel notre EMS ne pratique pas de test en interne pour les visiteurs). En cas de résultat négatif, une attestation, limitée aux visites en EMS leur sera délivrée et non un certificat COVID-19.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. N'hésitez pas à consulter notre site internet à l'adresse suivante www.emslespins.ch. Dans la rubrique « actualité », nous communiquons régulièrement des informations relatives à la gestion de la crise sanitaire au sein de notre institution.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier chaleureusement pour la collaboration et le soutien dont vous faites preuve depuis plusieurs semaines.

Nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, cher proche, nos cordiales salutations.

Jérôme Devillers
Directeur E.M.S. « Les Pins »